

## Avis adopté

Séance plénière du 27 janvier 2026

### « La *santé* dans les Outre-mer »

#### Déclaration du groupe Artisanat et professions libérales

En plus de leur vulnérabilité face aux risques sanitaires liés aux phénomènes naturels extrêmes mais aussi favorisés par le climat tropical qui caractérise de nombreux territoires, les Outre-Mer sont marquées par des indicateurs de santé globalement plus dégradés qu'en Hexagone : en matière de diabète, de surpoids et d'obésité, de santé périnatale ou encore de santé mentale des jeunes. A cela, s'ajoutent les fragilités attachées au vieillissement de la population particulièrement marqué dans certains territoires.

Une pluralité de causes est identifiée. Parmi celles-ci : une pénurie de soignants notamment de médecins généralistes, des hôpitaux publics et privés sous tension en termes de moyens humains et financiers, avec des équipements médicaux inadaptés et plus largement, une stratégie et une organisation sanitaire insuffisamment articulées aux besoins réels des territoires ultramarins. Les conséquences en sont délétères : des pertes de chance pour les patients, mais aussi la défiance d'une large part de la population ultramarine envers le système de santé.

L'Avis appelle à actionner une série de leviers pour répondre à ces difficultés.

Nous partageons les préconisations visant à instaurer une stratégie sanitaire globale des Outre-Mer au regard des priorités de santé publique qui leur sont propres, mais aussi à mieux planifier et organiser les réponses concrètes aux besoins spécifiques de chaque territoire, en s'appuyant notamment sur une meilleure coordination entre les acteurs institutionnels et les collectivités concernées (DROM et COM) autour d'un cadre de collaboration contractualisé.

Sur l'offre médicale, nous approuvons les préconisations appelant à améliorer l'attractivité de l'exercice des professionnels de santé en Outre-Mer, ou encore à accompagner les jeunes pour qu'ils s'investissent dans des études médicales ou paramédicales et s'engagent à s'installer sur ces territoires.

Encourager le développement des coopérations régionales entre établissements de santé est un autre axe qui nous semble essentiel afin de mutualiser les moyens et d'améliorer ainsi la prise en charge des patients.

Enfin, la prévalence de certaines maladies chroniques démontre une fois plus l'exigence d'une mobilisation forte sur la prévention concernant l'alimentation, la lutte contre les addictions, la santé périnatale, la vaccination, les dépistages.... Et pour garantir l'efficacité de cette politique, il importe de la construire en concertation avec les opérateurs locaux - collectivité territoriale, professionnels de santé, associations de patients. Cela impliquera de déployer les actions de prévention en prenant en compte les contextes locaux marqués notamment par une dispersion de l'habitat et par une diversité culturelle et linguistique.

Partageant les principaux enjeux et objectifs soutenus par cet Avis, le Groupe Artisanat et Professions Libérales a exprimé **un vote favorable**.